



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
29 septembre 2024

OBJET

RESIDENCE AUTONOMIE

CPOM 2024-2026

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 9
votants : 10

DECISION

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage : 09/09/2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 24.40

Séance du 5 septembre 2024

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, M ANDREZ, M KURT, M CASALE, Mme BRACHOTTE, Mme CHABRIER, M LAPOIRE, Mme POURET
Etaient absents : M ARNAL, Mme BRECHEMIER, M DUMONT, Mme FERNIOT, Mme LIME VIEILLE, M MANZONI

Secrétaire de séance : M Bernard ANDREZ

Procurations de vote : Mme BRECHEMIER/Mme GUILLEUX

Le Montant du forfait autonomie est utilisé pour financer les animations mises en place au sein de la résidence autonomie.

Le forfait autonomie a pour objectif de veiller au maintien de l'autonomie de la personne âgée, de créer du lien social et d'assurer une ouverture de la Résidence Autonomie sur l'extérieur.

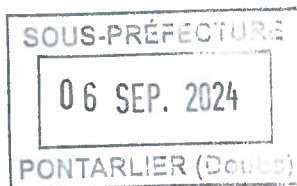
Le montant alloué en 2023 était de 328.47€ par places autorisées.

Vu la décision de la conférence des financeurs du 4 mai 2023, fixant le forfait autonomie à 365,68€ par places autorisées pour l'année 2024, le département du Doubs nous a adressé sa nouvelle convention pour 2024-2026.

Montant alloué en 2024 : 34 places x 365.68 € = 12 127,12 €

Au vu de ce qui précédé le Conseil d'Administration :

➤ **Autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer les documents afférents.**



Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR



